

CUBA

Date des élections: 27 novembre 1986

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Cuba, l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, comprend 510 députés élus par les assemblées municipales du pouvoir populaire pour une durée de 5 ans.

Système électoral

Tous les citoyens cubains âgés de 16 ans révolus, à l'exception des malades mentaux et des criminels condamnés, sont habilités à élire les membres des institutions représentatives du pays. Tous les citoyens âgés de 18 ans révolus et jouissant pleinement de leurs droits politiques peuvent être élus députés à l'Assemblée nationale. Le vote n'est pas obligatoire.

Aux élections de 1986, les délégués aux 169 assemblées municipales du pouvoir populaire ont été choisis au suffrage universel et secret dans les 13 256 circonscriptions du pays. Dans chaque circonscription, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages est déclaré élu. Après constitution des assemblées municipales, les députés à l'Assemblée nationale sont élus au scrutin secret par les délégués municipaux. Le nombre de députés par municipalité varie selon le chiffre de la population de celle-ci; il y a un député pour 20 000 habitants ou pour toute tranche de plus de 10 000 habitants; ainsi chaque municipalité est représentée par un député au moins.

Le député est responsable devant ses électeurs qui peuvent le révoquer s'il trahit leur confiance ou commet un acte indigne de sa fonction. En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations générales et déroulement de la consultation

L'élection des candidats aux 169 assemblées municipales a eu lieu les 19 et 26 octobre 1986.

L'électorat était de 6 865 344 votants. Au total, 6 704 479 (97,65%) sont allés aux urnes et ont élu 12 623 délégués lors du premier tour, le 19 octobre. Les 633 délégués restants ont été élus au second et dernier tour de scrutin par 93,6% de l'électorat.

Du 30 novembre au 2 décembre, le Parti communiste de Cuba (PCC) a tenu la séance de clôture de son troisième congrès, au cours de laquelle les délégués ont examiné un programme économique de cinq ans.

Le troisième mandat de cinq ans de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire fut inauguré le 29 décembre 1986. M. Flavio Bravo Pardo fut élu Président de l'Assemblée et M. Fidel Castro réélu (par l'Assemblée) Président du Conseil d'Etat (organe représentatif suprême dont les 31 membres sont élus parmi les députés de l'Assemblée). M. Castro conserve ses postes de Chef d'Etat et de Gouvernement et de premier Secrétaire du Parti communiste cubain.

Données statistiques

1. Répartition des sièges de l'Assemblée entre hommes et femmes

Hommes.	337
Femmes.	173
	510

2. Répartition des députés par classes d'âge

18-30 ans.	100
31-50 »	338
51-60 »	60
61 ans et plus.	12
	510